



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 258 ter

Publié le 06 juillet 2023

## **SOMMAIRE**

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté complémentaire N° 7 du 6 juillet 2023 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise



**ARRÊTÉ modificatif N° 7 du 6 juillet 2023  
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 20 avril 2022, 2 septembre 2022, 13 octobre 2022, 27 janvier 2023, 20 février 2023 et 2 juin 2023 ;

Vu les modifications formulées par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*) et par l'union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (*UNAASS*).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 4 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**2/ En tant que représentants des employeurs**

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

----- (*en remplacement de M. Arnaud GIRAUDON*)

**4/ En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie**

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (*UNAASS*)

Titulaires :

Madame Sophie BOUCHE (*arrivée sur siège vacant*)

Suppléants :

Monsieur Vincent MARQUIS BIOT (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

## Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 6 juillet 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*